

**Présences :**

Messieurs      Bruno da Silva  
                  Florian Wünsche  
                  Monica Suarez de Puga

Maire  
Conseiller administratif  
Conseillère administrative

Monsieur      Frédéric Piguet

Président du Conseil municipal

Mesdames      Bersier Julie  
                  Cauvin Francesca  
                  Chanavat Fabienne  
                  Kolly Thalia  
                  Mancini Françoise

Moro Virginie  
Munier Alexandra  
N'Guessan Pélagie  
Roy Lola

Messieurs  
Annen Sébastien  
Bickel Pierre  
Bösch Gaspard  
Bourqui Alexandre  
Boux de Casson Fabrice  
Calame Philippe  
Camuglia Joseph  
Germann Martin  
Iria Daniel  
Knörr Stephen

Loureiro Daniel  
Megally Andrew  
Pidoux Fabrice  
Rastello Adrien  
Riat Jean-Bernard  
Saudan Guy  
Thomas Sébastien  
Ventouras Thierry

**Excusée**

Madame      Raïola Laurence

## Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2025
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions
5. Budget 2026 amendé (DA 25\_010)
  - budget de fonctionnement
  - fixation du taux de centimes additionnels
  - fixation du taux de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens
  - autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts
6. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 975'000.- pour l'aménagement du cimetière, 2<sup>ème</sup> étape (DA 25\_022)
7. Propositions du Conseil administratif
8. Propositions individuelles et questions
  - a. Propositions individuelles
  - b. Questions écrites
  - c. Questions orales
9. Divers

**Le Président** ouvre la séance à 20h03 et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il excuse **Mme Raïola**.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2025**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Par 23 voix pour et 4 abstentions, le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2025 est approuvé.</b></li> </ul>
---

### **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

#### **Lettre du Club Sportif Chênois concernant les couleurs du stade**

**Le Président** indique que le club sportif Chênois fait part dans une lettre de son étonnement concernant les couleurs du stade, initialement prévues comme neutres, et qui comportent désormais plusieurs éléments de couleur grenat depuis l'arrivée du Servette. Mme Suarez de Puga a informé que le bureau du Club Sportif Sous-Moulin (CSSM) s'est saisis de la question et que le dossier suit son cours.

**Lettre signée par 109 communiers adressée à Mme la Colonelle Bonfanti concernant l'ouverture du poste de police de Thônex 24 heures sur 24**

**Le Président** explique avoir reçu copie d'une lettre signée par 109 communiers exprimant leurs préoccupations face aux incivilités dans le quartier. Cette lettre est adressée à Mme la Colonelle Monica Bonfanti, commandante de la police, et demande l'ouverture du poste de police de Thônex 24 heures sur 24, y compris la nuit. Il informe l'assemblée de ce courrier et il en donne lecture.

**3. Communications du Conseil administratif**

**Le Président** cède la parole à **M. da Silva**.

Culture

**M. da Silva** indique que deux manifestations majeures se sont déroulées avec succès au cours des dix derniers jours et témoignent d'une adhésion croissante de la population. Il mentionne l'Escalade, qui connaît une affluence nettement supérieure aux éditions précédentes, ainsi que ThôNoël, organisé pour la première fois sur trois jours. Bien que le bilan complet ne soit pas encore établi, notamment auprès des commerçants participants, M. da Silva constate que la fréquentation est élevée et souligne l'ambiance particulièrement agréable de la manifestation.

Sécurité

Concernant le dicastère de la sécurité, **M. da Silva** rappelle l'engagement pris d'informer le Conseil de l'avancement de l'appel d'offres relatif à l'acquisition potentielle d'un véhicule pompe-tonne pour les sapeurs-pompiers. Il précise que les offres ont été reçues et analysées et qu'une séance est prévue prochainement, en présence de Mme Moro, présidente de la Commission Sécurité, afin d'examiner les premiers résultats et de prendre une décision qui sera ensuite soumise à la Commission Sécurité et au Conseil municipal.

**Le Président** passe la parole à **Mme Suarez de Puga**.

Sport

**Mme Suarez de Puga** indique avoir une seule communication, en réponse à une question posée lors du précédent Conseil municipal concernant l'utilisation des BoxUp. Elle précise que le coût initial s'élève à CHF 41'300.- pour une première installation de quatre ans, puis qu'un renouvellement du contrat est conclu pour les quatre années suivantes pour un montant de CHF 9'080.-. Mme Suarez de Puga informe que 498 utilisateurs différents sont recensés, avec un âge moyen de 36 ans. Elle indique que le site le plus fréquenté est celui de Pont-Bochet, avec 938 utilisations, suivi du site du Bois-des-Arts au parc François-Auguste-Châtrier avec 321 utilisations et de celui de la Maison des Quartiers avec 325 utilisations. Mme Suarez de Puga relève que les statistiques sont satisfaisantes et que ce concept, peu onéreux et facile d'accès, répond à une demande et mérite d'être poursuivi.

**Le Président** cède la parole à **M. Wünsche**.

Mobilité

**M. Wünsche** évoque une communication relative au dicastère de la mobilité et au suivi de la motion déposée par le Groupe Alternative en février 2025 concernant l'installation de bornes d'information sur les horaires des bus et des trams. Il indique que les TPG sont sollicités et que leur réponse conclut qu'aucun besoin particulier d'extension des équipements existants n'est identifié sur le périmètre communal à ce stade. **M. Wünsche** précise que les TPG lancent toutefois un projet stratégique de renouvellement complet de l'information voyageur dynamique, dénommé « Lux », et que, dans ce contexte, tout nouveau déploiement est gelé. Il indique que la consultation du marché débute prochainement et que le déploiement est envisagé à l'horizon 2027–2028, avec une analyse complète du réseau à laquelle la commune sera associée. **M. Wünsche** conclut que cette situation place la motion en suspens pour plusieurs années et informe le Conseil qu'il n'y reviendra pas avant 2027 au plus tôt.

**Le Président** annonce qu'à 23h, le point 8 de l'ordre du jour intitulé « propositions du Conseil administratif » sera traité.

#### 4. Rapports des commissions

- **Mme L. Roy, présidente de la commission des sports**

**La séance du 18 novembre 2025**

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 2 septembre 2025.
2. Présentation par les collaborateurs du CSSM infrastructures et objectifs.
3. Révision du règlement de la piscine de Thônex : proposition par le Conseil administratif
4. Pumptrack et skatepark
5. Pratiques sportives intercommunales
6. Divers – visite de la piscine

**Mme Roy** indique que l'ordre du jour ainsi que le procès-verbal du 2 septembre 2025 ont été approuvés à l'unanimité par les membres de la commission. Elle précise que deux présentations ont eu lieu, l'une par les collaborateurs du CSSM concernant les infrastructures et les besoins du CSSM pour les prochaines années, et l'autre par Mme Suarez de Puga relative aux pratiques sportives à Thônex, en vue de l'élaboration d'une stratégie pour la prochaine législature. Elle ajoute que deux autres points ont été traités sans être soumis au vote, à savoir la révision du règlement de la piscine, en cours et prévue avant l'ouverture de la piscine extérieure, ainsi qu'un point de suivi concernant la motion déposée par Le Centre relative au pumptrack et au skatepark, dont le traitement se poursuit.

- **M. F. Boux de Casson, président de la commission culture**

**La séance du 27 novembre 2025**

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 16 septembre 2025.
2. Jury de la bourse culturelle 2025 – unanimité, projet annoncé jeudi 8 janvier 2026.
3. Présentation de la saison culturelle janvier/juin 2026
4. Divers

**M. Boux de Casson** indique que le procès-verbal du 16 septembre 2025 a été approuvé. Il précise qu'en présence de M. le Maire, la commission a désigné à l'unanimité l'un des trois projets artistiques présélectionnés par le Fonds d'Art pour l'attribution de la bourse culturelle 2026. Le projet retenu sera dévoilé lors de l'apéritif des vœux du Conseil administratif le jeudi 8 janvier 2026. **M. Boux de Casson** ajoute que Mme Herger, cheffe du service de la culture et des manifestations, a présenté la saison culturelle de janvier à juin 2026. Il relève que des partenariats sont mis en place afin d'améliorer la communication, la billetterie et de réduire les coûts, et que la grille tarifaire est révisée.

**M. Boux de Casson** complète son rapport par celui de la séance du Fonds d'Art du 11 novembre 2025. Il indique que cette séance a permis d'établir le bilan annuel et rappelle que le Fonds doit percevoir 1 % des investissements réalisés en 2025. Il précise qu'un point de situation a été présenté sur les bourses culturelles 2025 et 2026, incluant une présentation par le service culturel des prochaines étapes, notamment en matière de calendrier et d'accompagnement des lauréats. Il indique enfin qu'une mise à jour a été faite concernant la prochaine exposition sur La Mich'Line.

**Le Président** propose d'aborder le rapport des commissions de **M. Ventouras** au point du jour suivant concernant le budget 2026.

## 5. Budget 2026 amendé (DA 25\_010)

- **budget de fonctionnement**
- **fixation du taux de centimes additionnels**
- **fixation du taux de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens**
- **autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts**
  
- **M. T. Ventouras, président remplaçant pour la commission des finances de M. G. Saudan**

### La séance du 2 décembre 2025

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 11 novembre 2025
2. Budget 2026 amendé (DA 25\_010)
  - budget de fonctionnement
  - fixation du taux de centimes additionnels
  - fixation du taux de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens
  - autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts
3. Délibération relative à l'approbation de sept douzièmes provisionnels couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2026 (DA 25\_024)
4. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 975'000.- pour l'aménagement du cimetière, 2<sup>ème</sup> étape (DA 25\_022)
5. Divers

**M. Ventouras** indique que la séance s'est tenue en présence des trois membres du Conseil administratif ainsi que des collaborateurs de la Mairie. Le procès-verbal du 11 novembre 2025 a été accepté par 7 voix favorables et une abstention, sous réserve d'une correction à la page 18, consistant à remplacer la mention « 1,7 million ont été sous-estimés » par « 1,7 million ont été surestimés ». Avec cette modification, le procès-verbal a été approuvé.

Concernant le budget de fonctionnement, **M. Ventouras** précise qu'il a été accepté après le vote des amendements. La proposition de suppression de CHF 50'000.- sur les dépenses salariales a été refusée par 5 non et 3 oui, tout comme celle de CHF 20'000.- pour l'entretien des bâtiments. L'ajout de CHF 140'000.- pour le financement d'un APM a été accepté par 5 oui, 1 non et 2 abstentions. Les amendements relatifs à la Fondation des Parkings, pour un montant global supérieur à CHF 300'000.-, ont été refusés par 5 non et 3 oui. L'ajout de CHF 250'000.- pour la subvention à une crèche privée a été refusé par 5 non et 3 oui. La suppression de CHF 196'000.- du poste de case manager jeunesse a été refusée par 5 non et 3 oui, de même que la suppression de CHF 257'000.- pour le correspondant de nuit et celle de CHF 40'000.- pour la subvention à La Manivelle.

**M. Ventouras** conclut que le budget 2026 amendé, intégrant une augmentation de CHF 140'000.-, a été accepté par 5 oui et 3 non, pour un déficit total de CHF 2'923'500.-. Il précise que la fixation du taux des centimes additionnels, l'impôt sur les chiens, ainsi que l'autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts n'ont pas été revotés, ces objets ayant déjà été acceptés lors de la séance du 11 novembre 2025. **M. Ventouras** indique enfin que la délibération relative à l'approbation de sept douzièmes provisionnels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2026 a été acceptée à l'unanimité par 8 oui. La demande de crédit d'investissement de CHF 975'000.- pour la deuxième étape de l'aménagement du cimetière est acceptée par 6 oui, une abstention et un non-votant. Aucun point divers n'est traité.

**Le Président** cède la parole à **Mme Suarez de Puga**, Conseillère administrative déléguée aux finances.

**Mme Suarez de Puga** indique que le budget 2026, déjà largement présenté, ne fera pas l'objet d'une nouvelle présentation détaillée. Elle précise qu'à titre d'introduction à la discussion finale, le Conseil administratif a privilégié, lors de l'élaboration du budget, les engagements en matière de sécurité, de jeunesse et d'administration générale. L'enjeu est désormais de faire preuve d'efficience dans l'utilisation des moyens alloués, tout en maintenant une gestion rigoureuse des finances communales afin de faire face aux défis à venir. **Mme Suarez de Puga** indique qu'à l'horizon 2027, sous réserve de l'évolution de la situation financière et conjoncturelle, des renforcements pourront être envisagés notamment dans le domaine du sport et de la promotion économique, contribuant respectivement au bien-être de la population et à l'augmentation des revenus communaux. **Mme Suarez de Puga** insiste sur la nécessité de prioriser les investissements et précise que, si le budget est accepté tel que présenté, le plan financier quadriennal en cours d'élaboration sera publié à mi-janvier.

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. Boux de Casson** annonce la présentation de plusieurs amendements et souhaite, au préalable, obtenir une clarification concernant le remplacement d'un véhicule tonne-pompe. Il relève que le budget mentionne cet investissement, alors qu'aucun montant n'est inscrit au financement prévu pour 2026, et demande une explication à ce sujet.

**M. da Silva** répond qu'il est convenu de procéder d'abord à un appel d'offres et qu'à l'issue de celui-ci, et des discussions prévues en commission de la sécurité, une demande de crédit sera présentée au Conseil municipal si cela s'avère opportun. Il précise qu'à ce stade, l'appel d'offres ne constitue pas un engagement financier et vise notamment à lever certaines craintes ou réticences exprimées au sein de l'assemblée.

**M. Boux de Casson** pose ensuite une question relative au plan financier 2025–2029 présenté environ dix mois auparavant, qui prévoyait alors un ajustement fiscal de six centimes additionnels en 2029 pour atteindre l'équilibre budgétaire. Il demande une appréciation actualisée de la situation et s'enquiert de l'ordre de grandeur de cet ajustement à ce jour.

**M. da Silva** indique que le plan financier quadriennal est présenté pour la première fois le jour même au Conseil administratif, dans une version initiale issue d'un travail complexe mené dans des conditions particulières. Il précise que la tendance générale reste similaire à celle de l'année précédente. **M. da Silva** rappelle que le mécanisme des quatre années de retour à l'équilibre est réinitialisé lorsque les comptes deviennent positifs, comme cela est le cas cette année malgré un budget déficitaire annoncé à environ CHF 2,5 millions, en raison d'amortissements rendus possibles par des comptes excédentaires. Il souligne toutefois que, sur le plan structurel, la commune fait face aux mêmes défis, voire à des contraintes accrues selon les choix politiques opérés, notamment en lien avec la création de places de crèche et les investissements annoncés. **M. da Silva** conclut que le Conseil administratif poursuit son travail afin de présenter un plan financier réaliste, tout en rappelant que cet outil reste par nature volatil et dépendant de facteurs externes, et qu'un document finalisé sera présenté une fois les pistes de réflexion abouties.

**Mme Suarez de Puga** complète les propos précédents en soulignant l'importance de la priorisation des investissements. Elle indique que le Conseil administratif doit présenter ces décisions afin de maintenir une maîtrise des finances pour l'année à venir et d'assurer une utilisation la plus efficiente possible de moyens financiers conséquents. Elle précise que l'exécutif espère bénéficier de recettes issues de l'imposition des personnes physiques supérieures aux prévisions annoncées. **Mme Suarez de Puga** relève toutefois que le contexte économique actuel entraîne une forte incertitude et une variabilité importante, ce qui impose une capacité d'adaptation en cours d'exercice. **Mme Suarez de Puga** explique que, pour cette raison, certains travaux spécifiques ne sont pas intégrés à ce stade et que les investissements seront priorisés afin de s'ajuster à l'évolution de la situation budgétaire. Elle ajoute enfin que les charges de transfert, imposées et difficilement maîtrisables, pèsent lourdement sur le budget communal et que des démarches politiques seront menées pour tenter d'en limiter l'impact.

**Le Président** indique que la séance se poursuit par la présentation des amendements, suivie pour chacun d'eux d'une discussion et d'un vote.

**M. Knörr** présente un amendement du groupe UDC visant la suppression de la ligne budgétaire 112.313 relative à l'externalisation du contrôle du stationnement à la Fondation des Parkings. Il donne lecture de sa proposition :

*Pourquoi cet amendement pourtant déjà traité en commission des Finances ? Simple !*

*Mesdames Messieurs, les agents de notre Service Contrôle du stationnement exercent une tache régaliennes... pour laquelle ils disposent d'un pouvoir coercitif ! En tout bon UDC nous estimons que ce pouvoir doit rester en mains d'entités publiques.*

*Nous avons tous parmi nos parents, alliés, amis des personnes qui fourmillent d'histoires plus ou moins sérieuses sur la Fondation des Parkings ! Anecdotes fantaisistes ou pointe de l'iceberg ? Nous vous laissons seuls juges !*

*Il sied de préciser que si par inadvertance, il se trouve que le chauffeur amendé était bien un livreur effectivement en livraison un handicapé dont la carte à glisser, dans la pratique si l'intervention a été conduite par un agent du Service du Contrôle du stationnement de Thônex*

*l'affaire est simple ! L'erreur est avérée, il s'agit d'un vice de forme l'amende est annulée au niveau de la Police municipale Punk Schluss !*

*Avec la fondation, il en va tout autrement ! Le justiciable devra attendre 30 jours que l'A.O. se transforme en ordonnance pénale, un bien grand mot pour qualifier une contravention. Contravention qui sera majorée de 30 Chf. Dès réception il pourra contester le bienfondé de l'infraction puis attendre et encore attendre jusqu'i la convocation au Tribunal où là il pourra enfin faire valoir ses arguments*

*Je vous le rappelle contrairement aux légendes urbaines, seul le signataire de l'amende ou un juge peuvent statuer sur une A.O. Par gain de paix, beaucoup de citoyen dans leur droit préfèrent donc régler l'amende plutôt qu'actionner la justice.*

*Le groupe UDC craint qu'une fois les rênes du Contrôle du Stationnement abandonnées à la fondation des Parkings, le Conseil Administratif ne perdra la possibilité de piloter les diverses interventions et ceci malgré les promesses ! Une fois les lions dans l'arène, ils ne tiennent plus compte de l'origine des suppliciés !*

*Dans le cadre de ses prérogatives la Commune peut planifier les lieux la temporalité, les fréquences des interventions de son Service du Stationnement, en exigeant les mêmes contraintes à la Fondation ne risque-t-elle pas de mettre cette dernière dans une situation étique et légale délicate !*

*Ce soir, voter OUI d notre amendement signifie conserver nos agents du stationnement, voter NON signifie la fin de notre service de Contrôle du Stationnement donc, le départ à plus ou moins brève échéance, de deux employés, le transfert d'un pouvoir de Police à une entité respectable mais privée !*

*Alors qu'en décembres soutenus par les forces des gauches ! La gauche historique les Socialistes, la gauche masquée les Verts-Libéraux et les Ecologistes et la gauche opportuniste le Centre les fonctionnaires, les employés de la ville de Genève rejoints par leurs collègues du de l'Administration cantonale manifestent pour leurs droits leurs acquis ! Il est nécessaire que les frontières politiques soient clairement marquées.*

*Les élus du groupe UDC demandent donc un vote nominal, afin que tout en chacun à la lecture du PV de ce CM sache qui soutient la fonction publique qui soutient les privatisations !*

*Nous souhaitons que le Président dans ce vote nominal appelle tour à tour chaque Conseillère et Conseiller municipaux afin de répondre à haute voix s'ils acceptent la disparition de ces postes de travail !*

*Avant de passer au vote encore deux choses.... Les Contrôleurs du stationnement, ne viennent-ils pas tout juste de toucher un nouvel uniforme.... Et qui va s'occuper de la vidange et de l'entretien des parcomètres. Ne pas oublier la situation géographique !*

**M. Boux de Casson** expose les raisons pour lesquelles le groupe PLR soutient l'amendement. Il évoque en premier lieu l'ancrage local des contrôleurs communaux, qui connaissent le terrain, appliquent les règles avec discernement et participent à d'autres missions essentielles telles que les parcours scolaires, l'orientation, la surveillance d'événements ou la pose de matériel. **M. Boux de Casson** souligne ensuite leur polyvalence, qu'il considère comme une valeur ajoutée en termes de flexibilité et de proximité, laquelle serait perdue en cas d'externalisation. Il relève par ailleurs les limites de l'externalisation, estimant que les agents de la Fondation des Parkings appliquent des directives uniformes principalement axées sur la verbalisation et des méthodes automatisées. **M. Boux de Casson** conclut en mettant en avant l'enjeu citoyen, le stationnement constituant un sujet sensible du quotidien qui doit rester géré par la commune afin de garantir cohérence, légitimité et acceptation par la population.

**M. Camuglia** prend ensuite la parole à titre personnel et au regard de ses valeurs sociales :

Prise de position à titre personnel et mes valeurs sociales. Cette prise d'opposition n'est pas une attaque contre le personnel de la Commune, mais une constatation sur les dysfonctionnements de l'organisation. Je me suis entretenu avec plusieurs personnes qui m'ont fait part de plein de problèmes liés au sujet du service des stationnements sur notre Commune. Entre autres, mauvaises organisations, problèmes de gestion du personnel, périodes de manque du personnel pour effectuer le travail dans des conditions correctes. Aujourd'hui, on préfère supprimer des postes au lieu de gérer les problèmes et de gérer les problèmes et garder le personnel qui fait aussi d'autres tâches. Le dicton qui veut tuer son chien dit qu'il a la rage. Depuis plusieurs années, nous avons demandé l'effectif et demandé que les services de la police municipale ainsi que le service de stationnement soient à de proximité envers la population. Si nous supprimons ce service ou si nous déléguons cette tâche, d'autres personnes perdront un service de proximité. Pour cette raison, je voterai pour l'amendement de l'UDC et vous invite de faire de même si les postes de travail ont une importance pour vous. Je remercie le personnel de la Commune qui effectue un travail de qualité malgré les difficultés. Merci.

**M. Megally** indique être en faveur de cet amendement.

**M. da Silva** intervient sur la forme de la procédure et demande des précisions quant au déroulement des débats. Il s'interroge sur le fait de savoir si, comme en commission, l'ensemble des amendements doit être annoncé et débattu avant de procéder aux votes, ou si la séance se déroulera amendement par amendement, avec débat et vote successifs. Il relève que tous les amendements ne sont pas connus à ce stade et rappelle que plusieurs questions ont déjà été soulevées et traitées en commission des finances, donnant lieu au budget amendé soumis au Conseil.

**Le Président** répond qu'effectivement, en cas de nouveaux amendements par rapport à ceux discutés et décidés en commission, il est plus approprié de présenter l'ensemble des amendements avant de procéder au vote final.

**M. Knörr** précise que certains amendements ont été déposés en commission des finances et refusés, mais qu'aucune règle n'empêche de les représenter une seconde fois. Il indique avoir déjà exposé ses arguments et ne pas solliciter un nouveau débat sur le fond, mais demande un vote nominal afin d'identifier clairement les positions de chacun concernant le maintien de la fonction publique.

**Le Président** propose de passer à l'audition de la proposition du deuxième amendement.

**M. Boux de Casson** donne lecture de son amendement portant sur les postes additionnels proposés par le Conseil administratif :

Le PLR veut proposer des amendements sur des charges nouvelles proposées par le Conseil administratif. Les charges additionnelles ne renaissent pas de dépenses contraintes. Elles ne sont pas imposées par la loi ni par des obligations réglementaires ou contractuelles. Ce sont des choix politiques et organisationnels. Dès lors, pourquoi mettre nos finances dans le rouge en anticipant des charges qui pourraient être différées ou adaptées ? La responsabilité d'un Conseil municipal est de distinguer entre ce qui est incontournable et ce qui peut être modulé. En période d'incertitude, il est d'autant plus nécessaire de contrôler les dépenses et de limiter les engagements au strict nécessaire.

Nous proposons donc de reporter le recrutement de quatre postes. Deux postes dans l'administration et deux postes dans le service social.

En ce qui concerne l'administration, nous proposons de reporter deux recrutements. Le premier concerne le poste en ressources humaines. Plusieurs justifications nous ont été présentées. On nous a d'abord évoqué la nécessité de rédiger les cahiers des charges. Cette tâche ponctuelle et sensible devrait être confiée à un conseiller externe garant de la neutralité indispensable. On nous a ensuite parlé d'autres missions à accomplir en citant notamment la Fondation pour la Jeunesse ou encore Trois-Chêne Emploi. Il nous semble pourtant que notre administration doit se concentrer sur notre administration. Dès lors, alors que nous allons prochainement acquérir un nouveau système informatisé de gestion des ressources humaines, nous ne percevrons aucune urgence à procéder à ce recrutement.

Ensuite, le poste de rédacteur. Il s'agirait d'un appui sur le futur site internet. Mais ce site ne serait pas opérationnel avant fin 2026. Alors pourquoi ce poste ? Est-ce pour du marketing ? Est-ce que la commune cherche à se vendre ? Alors, avec une perspective de hausse des impôts qui nous a été décrite, il y a du travail. Il est donc plus raisonnable d'attendre à sa mise en service afin de définir les besoins réels avant d'engager de dépenses supplémentaires. Encore une fois, il n'y a pas d'urgence à ce recrutement.

Nous proposons également de reporter deux autres recrutements. D'abord, le poste de chargé de mission enfance et jeunesse. On nous le présente comme un renfort stratégique. Mais les compétences pédagogiques et sociales sont déjà couvertes par la Fondation pour la Jeunesse de Thônex. Ce poste n'interviendrait pas directement auprès des jeunes. Il se limiterait à des fonctions de coordination dont l'impact concret reste flou. Aucun besoin urgent ou structurel n'a été démontré pour justifier ces charges supplémentaires.

Ensuite et enfin, le poste de case manager. Il est censé répondre à la complexité des suivis individuels. Mais les chiffres parlent d'eux-mêmes. Environ 5 cas par mois, soit une cinquantaine de dossiers par an. Ce volume ne justifie pas un poste à 80%. Les suivis sont déjà assurés par les assistants sociales, les TSHM et les partenaires résistants. Avant de créer une nouvelle charge, il faudrait d'abord exploiter pleinement les partenariats en place. Ces charges peuvent être différées sans nuire au fonctionnement essentiel de la commune.

Reporter ces recrutements, c'est éviter de creuser inutilement les déficits. C'est la preuve de responsabilité et de prudence en intérêt de nos habitants.

**M. Wünsche** indique s'exprimer principalement sur la forme. Il relève que les amendements présentés sont identiques à ceux déjà examinés en commission des finances, au cours de laquelle de longs débats ont eu lieu. **M. Wünsche** estime qu'il n'est pas nécessaire de reprendre l'intégralité des argumentaires développés en commission pour aboutir au même résultat. Il revient néanmoins sur la question de l'externalisation du contrôle du stationnement à la Fondation des Parkings. **M. Wünsche** explique que le dispositif proposé vise à garantir une présence continue sur le terrain six jours par semaine, avec remplacement systématique en cas d'absence, contrairement à la situation actuelle où la présence est limitée à cinq jours par semaine et dépendante des disponibilités du personnel.

**M. Wünsche** précise que la Fondation des Parkings n'est pas une entreprise privée et souligne que cette solution permettrait notamment d'améliorer la situation dans le secteur de Belle-Terre, où des entreprises hésitent à s'implanter en raison du manque de places de livraison, souvent occupées sans contrôle, en particulier le samedi.

**M. Boux de Casson** intervient brièvement et estime que la problématique du contrôle le samedi pourrait être résolue en adaptant l'organisation du travail du personnel communal, notamment en répartissant différemment les horaires et en prévoyant une présence le samedi, comme cela se fait dans d'autres communes.

**M. Knörr** ajoute qu'il est également possible d'envisager une organisation du temps de travail permettant aux agents de travailler le samedi en contrepartie d'un congé un autre jour de la semaine.

**M. Wünsche** poursuit son intervention afin de défendre les autres postes concernés par les amendements. Il évoque notamment le poste supplémentaire en communication, en rappelant que les besoins en la matière augmentent constamment, en raison de la centralisation de la communication, du développement des réseaux sociaux et de la mise en place prochaine d'un nouveau site internet. **M. Wünsche** souligne que l'absence ou l'insuffisance de communication est rapidement relevée par la population et estime que la création de ce poste répond à un besoin réel et non à une volonté d'augmentation artificielle des effectifs.

**M. da Silva** fait ensuite une déclaration générale sur l'ensemble des amendements. Il rappelle que la Fondation des Parkings est un établissement public autonome et non une entreprise privée, et que la flexibilité de la prestation est garantie contractuellement, avec la possibilité de résilier le contrat. **M. da Silva** estime que présenter le modèle communal actuel comme idéal ne reflète pas la réalité du terrain, marquée selon lui par une instabilité du personnel et des difficultés récurrentes de gestion. Il affirme que, pour assurer une prestation équivalente à celle proposée par la Fondation, il faudrait engager davantage d'agents communaux afin de couvrir les absences et garantir un contrôle quotidien effectif. **M. da Silva** souligne les problèmes persistants de stationnement, notamment à Belle-Terre, où des entreprises et institutions signalent l'occupation abusive des places de livraison, ce qui freine l'activité économique et certains services. La commune doit soit assumer clairement l'engagement de postes supplémentaires pour assurer une prestation suffisante, soit accepter une solution alternative offrant, à coût comparable, un meilleur niveau de service.

**M. da Silva** relève par ailleurs que d'autres externalisations, telles que celle du nettoyage de la piscine, n'ont pas suscité les mêmes oppositions, et précise qu'en cas de suppression de postes, un accompagnement des collaborateurs concernés est prévu. Il réfute également l'argument du recours au scan-car, rappelant que la commune de Thônex a explicitement exclu cette option. **M. da Silva** regrette l'absence, selon lui, d'un véritable débat de fond et appelle à une réflexion cohérente sur les notions de tâches régaliennes et d'externalisation, en citant notamment la Fondation de la Jeunesse Thônésienne. **M. da Silva** rappelle que le budget 2026 présente un déficit inférieur à celui de l'exercice précédent, que les charges salariales sont en diminution et que des pistes d'économies supplémentaires sont identifiées, notamment en lien avec l'évolution des revalorisations salariales.

**M. da Silva** ajoute que des économies mécaniques entreront en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier et permettront de réduire encore le déficit, déjà inférieur à celui de l'exercice précédent. Il formule ensuite deux remarques complémentaires **M. da Silva** affirme croire fermement à la réinsertion par le travail et non à l'assistanat, estimant qu'un service social performant doit permettre de sortir durablement les personnes de situations de précarité. Il conteste l'idée selon laquelle 51 dossiers de réinsertion par an seraient insuffisants et invite à mesurer le coût global, pour la commune, de situations de désœuvrement prolongé de jeunes en termes d'image, de sentiment d'insécurité et de mobilisation de ressources communales.

**M. da Silva** estime préférable d'investir dans des mesures de réinsertion afin de tenter de sortir ces personnes de l'impasse. Il relève à cet égard qu'un audit récent de la Cour des comptes à l'Hospice général recommande une approche de type case management, ce qui confirme selon lui la pertinence de l'orientation prise par la commune.

S'agissant du poste de délégué à la jeunesse, **M. da Silva** reconnaît que la mission peut paraître floue à court terme, mais rappelle que des critiques similaires avaient été formulées par le passé et que, quelques années plus tard, les résultats sont aujourd'hui largement reconnus, notamment à Belle-Terre et à Thônex-Nord. Il exprime sa conviction que les projets portés par le délégué jeunesse produiront des effets positifs à moyen terme. **M. da Silva** conclut en soulignant que les principaux facteurs pesant sur le budget communal ne résident pas dans quelques engagements de personnel, mais dans des éléments structurels tels que la baisse d'impôts imposée par le canton, les charges de transfert, la péréquation intercantonale, le GIAP et les discussions en cours sur le transfert de la FASe. **M. da Silva** estime que ces enjeux doivent être combattus politiquement et que les débats budgétaires ne devraient pas se focaliser sur des réductions marginales aux effets financiers limités.

**M. Calame** intervient au sujet de la demande de vote nominal et indique que le système de vote électronique permet d'effectuer un vote nominatif, avec l'inscription automatique des noms au procès-verbal, ce qui lui paraît plus simple qu'un appel nominal.

**M. da Silva** précise, sur le plan technique, que ce mode de vote était déjà utilisé lors de la législature précédente. Il propose que chaque membre vérifie attentivement sa position à l'écran afin d'éviter toute inversion de nom. Il indique qu'un vote électronique ordinaire permettra ainsi d'obtenir un vote nominal, lequel sera enregistré comme tel au procès-verbal.

**Le Président** ouvre la votation nominative sur l'amendement visant la suppression de la ligne budgétaire 112.313, d'un montant de CHF 320'000.-, relative au recours à la Fondation des Parkings :

- M. Calame : Non
- Mme Kolly : Non
- M. Bourqui : Non
- Mme Chanavat : Non
- Mme N'Guessan : Non
- M. Bösch : Non
- M. Bickel : Non
- M. Rastello : Non
- M. Iria : Abstention
- M. Germann : Non
- Mme Cauvin : Non
- M. Camuglia : Oui
- M. Ventouras : Non
- M. Loureiro : Non

- M. Thomas : Oui  
 - M. Boux de Casson : Oui  
 - M. Knörr : Oui  
 - M. Megally : Oui  
 - M. Pidoux : Oui  
 - Mme Munier : Oui  
 - Mme Moro : Oui  
 - Mme Mancini : Oui  
 - Mme Bersier : Oui  
 - M. Annen : Oui  
 - M. Saudan : Non  
 - Mme Roy : Non  
 - M. Riat : Non

• **Par 11 voix pour, 15 voix contre et 1 abstention, le premier amendement est refusé.**

**Le Président** soumet ensuite au vote le deuxième amendement, portant sur la suppression des dépenses salariales relatives à un spécialiste en ressources humaines et à un rédacteur, pour une économie de CHF 154'140.- en 2026.

• **Par 10 voix pour, 16 voix contre et 1 abstention, le deuxième amendement est refusé.**

Le troisième amendement concerne la ligne 579.30 et vise la suppression des dépenses salariales liées au poste de case manager chargé de la mission jeunesse, pour un montant de CHF 194'906.-.

• **Par 10 voix pour, 16 voix contre et 1 abstention, le troisième amendement est refusé.**

**M. Calame** reprend brièvement la parole et revient sur l'amendement relatif à la Fondation des Parkings. Il se déclare satisfait du refus de cet amendement, estimant que son acceptation aurait conduit à la disparition du service communal de contrôle du stationnement, faute d'augmentation des effectifs et au vu des montants prévus au budget pour l'année suivante. Il indique que cela démontre, selon lui, une incompréhension du fonctionnement budgétaire.

**M. Calame** fait ensuite la déclaration suivante :

Mesdames et Messieurs, chers collèges,

Chère et Chers Conseillers administratifs,

Ce budget 2026 n'est certes par le meilleur que nous aurions pu souhaiter, mais nous l'avons étudié avec soins, questionné et également amendé, tout en tenant compte des considérations suivantes :

Ce projet de budget découle de plusieurs facteurs négatifs, de prestations à la population qui augmentent, découlant de l'importance toujours plus grande de notre ville en expansion et d'une administration qui doit s'étoffer depuis ces dernières années pour y répondre, mais également en raison du vote souverain des Genevois qui ont accepté une baisse des impôts fin 2024, qui a un impact négatif de près de 2 millions sur nos recettes communales.

Mais il faut, dès le départ, aussi relativiser un peu le chiffre annoncé ce soir. En effet, lors du dernier Conseil municipal, avec raison, nous avons voté des amortissements complémentaires qui permettent de dire que nous aurons déjà plus de 750'000.- de moins de charges que le budget soumis au vote le prévoit.

Et également près de 180'000.- de charges salariales moindre car le taux d'enchérissement utilisé dans le projet de budget est de 1.2% alors que les derniers chiffres genevois indiquent une indexation de seulement 0.1%. Si on ajoute le fait que les nouveaux postes prévus au budget ne seront pas engagés au 1 er janvier mais en cours d'années, nous pouvons sereinement prévoir 1 million en moins de charge que le chiffre à voter ce soir. Le déficit annoncé devient de facto plus raisonnable, plus surmontable.

Et, genferei par excellence, in fine, en 2027 les comptes annonceront des recettes plus importantes que celles prévues et des charges encore plus maîtrisées. Pour rappel, pour 2024, les dernières projections, encore une fois, annoncent une différence de plus de 4 millions entre le budget et les comptes. Sachant que les projections de l'administration cantonale des finances l'ont été pour ce budget 2026 lorsque les droits de douane de Donald Trump étaient encore à 39%, donc avec des perspectives très pessimistes, nous pourrions espérer une conjoncture moins négative qu'estimée.

Dans ce contexte le Conseil administratif, que nous remercions pour ce projet « au mieux » de la situation, a fait un travail d'arbitrage et de « coupes » permettant, de réduire les charges par rapports aux premiers besoins exprimés. Nous remercions également le CA et le secrétariat général au sens large pour avoir proposé des nouveaux postes avec des charges salariales modérées, avec des postes « de terrain » et non des postes de cadres, comme cela se fait souvent ailleurs. Le projet issu du CA prévoit une création de 6 postes (soit, env. 3.5 postes nets) avec, oui, oui tenez-vous bien, avec une baisse des charges salariales de plus de 190'000.-. Economies par changement et redéfinition de certains postes existants. Merci au service RH pour cette prestation « faire plus, pour moins cher ! ».

Certains autour de cette table ont souhaité réduire les charges en supprimant des prestations à la population ou en refusant certains nouveaux postes de travail, tout en se félicitant, sur Facebook, du travail accompli en faveur de la jeunesse mais en refusant la création du poste pour mieux aider et suivre cette même jeunesse, ou, refusant un poste d'assistant RH alors qu'ils demandent une refonte des statuts, comme si ce travail de longue haleine pouvait se faire avec un service dont les collaborateurs ont, sans cette nouvelle demande, déjà une charge de travail trop importante.

On ne peut pas non plus au niveau cantonal se plaindre de la très forte augmentation des charges de l'Hospice général dû selon le dernier audit qui vient de sortir, à la surcharge des collaborateurs qui n'ont plus le temps à consacrer à la réinsertion sociale, ce qui est la cause principale du nombre de dossiers à l'Hospice et ici, au niveau communal, refuser un poste de case management dont le but est justement de fortement et individuellement réinsérer des Thônésiens dans le marché du travail et réduire le coût global pour la société et les contribuables. Merci au service de la cohésion sociale pour la poursuite de la mise en place d'un service complet en faveur de la population.

Notre commune subit des nuisances importantes, qu'il ne faut pas minimiser, mais il y a aussi tellement de choses positives sur notre commune, manifestations, qualité esthétiques de nos

parcs, projets novateurs ou un nouveau quartier qui devient une référence urbanistique après des décennies de conception rectiligne des nouveaux quartiers. Notre commune commence enfin à retrouver une image positive dans les médias, nos communiqués de presse sont de plus en plus souvent repris. Merci au service de la communication pour ce travail qui porte ses fruits.

Notre groupe Le Centre, Vert'libéral et hors-partis, lui, a souhaité déposer des amendements pour réduire sur des charges pas encore clairement définies, avec le message « Revenez avec un projet concret, que nous étudierons avec plaisir, mais nous ne pouvons pas dans un contexte actuel donner un blanc sein sans projet clair ».

Nous avons aussi proposé de respecter le plan initial d'engagement au sein de police municipale, soit 3 agents (au lieu de 2 agents au budget) dont 1 aspirant à former, ce qui est important pour assurer la relève, le tout afin de conserver le ratio du nombre d'agents en proportion de la population. Merci aux agents et à votre pragmatique collaboration avec le service de la cohésion sociale.

Et surtout nous avons souhaité revenir en commission sur des charges structurelles peut-être trop luxueuses qui pourraient être réduites, sans aucune diminution de prestations à la population et sans péjorer les conditions des collaborateurs communaux. Par exemple, ne pourrait-on pas réduire les charges d'externalisation du nettoyage des locaux, en réduisant le nombre de passages par semaine, dans la mesure où l'on pourrait certainement vivre avec 2 ou 3 dépoussiérages des locaux par semaine au lieu de 5 comme c'est le cas pour certains actuellement. On peut certainement réduire la voiture tout en préservant une situation digne d'un 4 étoiles au lieu d'un service « palace ». De même pour certaines prestations d'entretien des espaces verts.

Le Conseil administratif ayant accepté en commission de faire ce travail d'analyse au cas par cas et de revenir avec des propositions pour réduire ces charges, nous en sommes satisfaits.

Le groupe LC-VL a également travaillé et trouvé d'autres thématiques structurelles qui pourrait faire l'objet d'une analyse et d'une réduction, de même que de faire une analyse de la politique des recettes communales, autres que celles des impôts, p.ex. sur l'actualisation des tarifs de location des places de parking, inchangés depuis belle lurette, des tarifs de la piscine (les moins chers du Canton) pour les usagers extra-communaux ou la participation des communes voisines aux frais de cette même piscine. Nous déposerons nos propositions de pistes de travail après le vote du budget.

L'enjeu financier de la commune n'est pas la coupe dans les prestations à la population mais dans les économies structurelles. Nous attendons le CA sur les résultats de ses analyses internes.

Pour toutes ces nombreuses raisons, le groupe Le Centre, Vert'Libéral et Hors-partis, soutiendra le budget tel qu'il ressort des votes d'amendement et souhaite remercier chaleureusement les membres du Conseil administratif et de l'administration qui n'ont pas compté leurs heures pour élaborer ce budget, nous l'expliquer, répondre à nos nombreuses questions lors de séances de plus de 4 heures. Avec un remerciement particulier à Frédéric Giroud, notre comptable, qui a assuré tout au long du processus budgétaire.

**M. Loureiro** donne lecture de la déclaration suivante :

Au nom de L'Alternative Thônex, je tiens d'abord à remercier l'administration communale au sens large, et le service financier, notamment M. Giroud et Mme Stora, qui ont travaillé pendant plusieurs mois sur ce présent budget 2026. Merci également à nos 3 Conseillers Administratifs ainsi qu'aux Commissaires des finances pour les nombreux échanges et débats qui ont eu lieu pour arriver à ce résultat.

Ce budget est déficitaire, certes, mais cela ne surprend pas cet hémicycle et ne nous inquiète pas spécialement : En effet, année après années, les résultats se sont souvent montrés positifs, ce qui témoigne d'une gestion globale maîtrisée.

L'Alternative votera favorablement ce budget tel que travaillé.

Dans ce budget, une augmentation du nombre de collaborateurs est prévue, c'est un signe de développement de nos services communaux qui se fait naturellement en parallèle à la croissance démographique. L'augmentation du taux de travail de postes administratifs, les nouveaux postes prévus dans les ressources humaines, dans le service social, dans la police municipale et l'engagement de nouveaux apprentis sont pleinement soutenus par notre groupe.

Notre groupe, souhaite également saluer le soutien accru aux Ludothèques de Thônex qui ont fait jusqu'à présent, un travail brillant et exemplaire pour d'autres communes. Avec ce budget, nous espérons donner tous les moyens pour qu'elles continuent dans cette lancée.

Comme vous l'avez peut-être deviné, l'Alternative ne peut pas parler de budget sans parler de la petite enfance. Vous le savez, notre groupe a souhaité, souhaite, et souhaitera pouvoir un jour, couvrir les besoins en termes de places de crèches publiques dans notre commune. En effet, la nouvelle Halte-Garderie, qui coutera 366'656.00 CHF à la commune en 2026, n'est absolument pas suffisante et adapté aux besoins réels des familles qui travaillent et n'ont pas les moyens de garder leur enfant quotidiennement... Vu l'aurez compris, c'est un sujet qui nous tient à cœur, pas seulement à notre groupe mais aussi à de nombreuses familles, raison pour laquelle nous serons toujours attentifs.

D'ailleurs, nous prenons bonne note que le Conseiller Administratif en charge de la Jeunesse, a l'ambition de développer le secteur de la petite enfance en complément au secteur des adolescents, qu'il a su développer avec brio. On se réjouit de voir cela avancer, notamment avec la future collaboration avec l'HETS prévue en 2026.

En somme, L'Alternative Thônex votera oui à ce budget, tout en veillant à ce que la petite enfance devienne enfin une priorité forte et durable pour notre commune et souhaite remercier à nouveau l'administration communale pour ce long travail.

**M. Knörr** donne lecture de sa déclaration :

Le groupe UDC remercie le personnel et le Conseil administratif pour leur travail, leur abnégation, leur engagement et leur patience. Je ne connais rien au budget. Notre amendement a été refusé, mais au final, c'est quand même moi qui engrange le plus de personnes ayant le courage de m'écouter jusqu'au bout.

**Mme Mancini** donne lecture de la déclaration suivante :

Le Groupe PLR tient tout particulièrement à remercier Monsieur Frédéric Giroud pour la présentation de ce budget. Nous savons la charge de travail exceptionnelle qu'il a assumé ces derniers mois et saluons son engagement.

Alors que toutes les places financières appellent à la prudence nous avions l'espérance que ce premier budget de la législature aurait suivi cette tendance afin de poser une base solide pour les années à venir.

Nous avons donc dans ce sens proposé plusieurs amendements afin de limiter la dette. Comme notre volonté n'est pas de bloquer les progressions salariales (annuités) du personnel déjà en poste ni de supprimer des prestations pour la population, notre choix après réflexion c'est donc porter sur la limitation de nouveaux engagements au strictement nécessaire. Nous comprenons qu'une stratégie a été initiée en matière de recrutement mais il faut aussi savoir

revoir sa copie lorsque cela est nécessaire. Malheureusement sans succès, nos amendements ont été refusés.

La vraie responsabilité politique n'est pas de prendre des décisions quand le budget présente des bénéfices mais bien de faire des choix difficiles lorsque les finances sont annoncées moins bonnes.

Nous savons que le déficit n'est pas beaucoup plus grand que celui au budget 2025 mais lorsque tous les indicateurs nous appellent à la prudence nous choisissons de les écouter.

Plusieurs éléments de ce budget nous préoccupent :

- Il ne prévoit aucun travaux spéciaux. L'an dernier, 432'000 francs étaient alloués à l'entretien des bâtiments communaux. Cette année, rien. Et si, finalement, la Commune acquiert les parcelles 3495 et 6350 à Fossard, les coûts liés aux travaux spéciaux risques de s'envoler.

- L'absence de nouveaux projets à ce stade pour la petite enfance si ce n'est l'annualisation des coûts pour la halte-garderie qui n'a fonctionné que 6 mois en 2025.

- L'absence totale de budget pour le développement des dicastères de la Conseillère administrative en charge du sport et de la promotion économique.

- L'augmentation des charges en externalisant le contrôle du stationnement pour des revenus qui nous sembles surestimés.

- La diminution légère des charges salariales qui résulte du départ en retraite de collaborateurs expérimentés, remplacés par des employés plus juniors dans la fonction.

- les revenus qui sont surévalués de 1,7 million de francs. Alors que toutes les prévisions incitent à la prudence sur le montant des impôts des personnes physiques, notre Conseil administratif choisit de spéculer comme par le passé à la hausse.

D'ici un an, la dette communale avoisinera 88 millions de francs. En 2026, la charge des intérêts dépassera 800'000 francs. Ce chiffre n'est pas abstrait : ce sont des ressources qui disparaissent, des projets qui reculent et des générations futures qui devront assumer cette charge.

Aujourd'hui on nous articule une augmentation probablement conséquente du centime additionnel qui plongerait notre commune dans le giron des communes avec un centimes parmi les plus haut du canton. Tous les partis politique me semble-t-il en début d'année on fait campagne pour dire qu'ils allaient lutter contre toute hausse des impôts communaux que s'est-il passé ? pourquoi ce changement de cap ?

Il est de la responsabilité de ce Municipal de demander à notre Exécutif davantage de prudence. Nous sommes responsables de la gestion de notre Commune. C'est la position que le PLR continuera à défendre. Au vu du refus de nos amendements, et face à la volonté persistante d'augmenter les dépenses alors que la situation économique impose la retenue, le Groupe PLR n'acceptera pas ce budget et demande un vote nominatif.

Nous restons toutefois ouverts au dialogue avec tous les groupes si durant l'année la situation devait être meilleure qu'annoncée afin de soutenir ou proposer des projets dont l'intérêt serait direct pour les citoyens.

**Le Président** procède au vote nominal du budget 2026, conformément à la demande du Groupe PLR :

- M. Calame : Oui
- Mme Kolly : Oui

- M. Bourqui : Oui
- Mme Chanavat : Oui
- Mme N'Guessan : Oui
- M. Bösch : Oui
- M. Bickel : Oui
- M. Rastello : Oui
- M. Iria : Oui
- M. Germann : Oui
- Mme Cauvin : Oui
- M. Camuglia : Non
- M. Ventouras : Oui
- M. Loureiro : Oui
- M. Thomas : Non
- M. Boux de Casson : Non
- M. Knörr : Non
- M. Megally : Non
- M. Pidoux : Non
- Mme Munier : Non
- Mme Moro : Non
- Mme Mancini : Non
- Mme Bersier : Non
- M. Annen : Non
- M. Saudan : Oui
- Mme Roy : Oui
- M. Riat : Oui

**Le Président** cède la parole à **M. Thomas** pour la lecture des dispositifs de la délibération.

Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

conformément aux articles 30, al. 1, lettres a), b) et g) et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 (D 3 05),

- vu le budget administratif pour l'année 2026 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

- attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 64'676'258,- aux charges et de CHF 61'752'758,- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF 2'923'500,-,

- attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF - 2'923'500,- et résultat extraordinaire de CHF 0,-,

- attendu que l'autofinancement 2026 s'élève à CHF 6'383'312,-,

- attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2026 s'élève à 44 centimes,

- attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2026, par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 100 centimes,

- attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 20'179'569,- aux dépenses et de CHF 2'379'569,- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 17'800'000,-,

- attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 6'383'312,- il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 11'416'688,-,

- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 2 décembre 2025,

- sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

15 voix pour, 11 voix contre, 1 abstention

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2026 pour un montant de CHF 64'676'258,- aux charges et de CHF 61'752'758,- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF 2'923'500,-.

Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante :

- résultat opérationnel de CHF 2'923'500,-  
- résultat extraordinaire de CHF 0,-.

15 voix pour, 11 voix contre, 1 abstention

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2026 à 44 centimes.

15 voix pour, 11 voix contre, 1 abstention

3. De fixer le taux des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2026 à 100 centimes.

15 voix pour, 11 voix contre, 1 abstention

4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2026 jusqu'à concurrence de CHF 11'416'688,- pour

couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

15 voix pour, 11 voix contre, 1 abstention

5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2026 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

**Mme Suarez de Puga** remercie le Conseil municipal pour l'adoption du budget 2026 et pour la confiance accordée au Conseil administratif. Elle exprime sa reconnaissance envers l'ensemble de l'administration et des services communaux pour le travail de prévision réalisé, en particulier le service des finances, qu'elle salue pour la qualité et la rigueur de son travail malgré les nombreuses discussions. **Mme Suarez de Puga** remercie également la commission des finances pour ses apports et ses retours. Bien que le budget ne fasse pas l'unanimité, la commune dispose désormais, avec les engagements votés et le budget adopté, des moyens nécessaires pour mener les politiques publiques prévues et gérer la ville avec efficience. Elle rappelle que le plan d'investissement sera priorisé en fonction de son impact sur la population et affirme la volonté du Conseil administratif de gérer la commune avec rigueur et transparence. **Mme Suarez de Puga** conclut en indiquant que l'exécutif suivra attentivement l'évolution de la situation financière durant l'année et s'adaptera en conséquence, avec l'objectif de présenter à nouveau des comptes positifs, et qu'il s'engagera à poursuivre le dialogue lors des futurs votes, notamment en matière d'investissements.

#### **6. Délibération relative à l'approbation de sept douzièmes provisionnels couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2026 (DA 25 024)**

Non traité, le budget ayant été voté par le Conseil municipal.

#### **7. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 975'000.- pour l'aménagement du cimetière, 2<sup>ème</sup> étape**

**Le Président** donne la parole à **M. Wünsche**, Conseiller administratif délégué aux espaces publics.

**M. Wünsche** explique que cette deuxième étape s'inscrit dans la continuité de la première, avec notamment l'amélioration de l'accessibilité des cheminements et la plantation d'arbres. Il précise que, contrairement à la première étape, ces plantations pourront bénéficier de subventions cantonales, le Conseil d'Etat ayant décidé d'octroyer des aides pour les nouveaux arbres. **M. Wünsche** indique également que l'augmentation de la capacité du columbarium est nécessaire, celui-ci disposant d'un nombre de places limité alors que le nombre de décès se maintient d'année en année. Il précise que le crédit de CHF 975'000.- soumis au vote devrait être réduit en fonction du montant des subventions cantonales, qui ne sont pas encore connues.

**Le Président** donne la parole à **M. Thomas**, président de la commission espaces publics.

**M. Thomas** indique que le projet a été approuvé dans son intégralité par la commission, conformément au rapport présenté lors de la précédente séance du Conseil municipal.

Le Président donne la parole à **M. Ventouras**, président remplaçant de la commission finances.

**M. Ventouras** indique que la commission des finances a accepté la demande de crédit par 6 voix favorables, sans opposition, avec une abstention et un non-votant.

**M. Calame** informe qu'ayant collaboré à la première étape du projet, il se récuse et ne prend pas part à ce point de l'ordre du jour.

**Mme Munier** donne lecture de sa déclaration :

*Mes chers collègues du Conseil municipal,*

*Le cimetière est un lieu de recueillement. Il doit rester accessible, accueillant et bien entretenu. La première étape de l'aménagement a permis d'améliorer concrètement la situation. Cette deuxième étape s'inscrit dans la continuité et répond à un besoin clair : permettre à ce lieu de continuer à répondre aux besoins de la population dans un contexte d'évolution de notre commune.*

*Anticiper aujourd'hui plutôt que subir demain fait partie de notre responsabilité d'élu. Cette deuxième étape va dans ce sens. Elle vise à préserver la qualité du site, à en améliorer l'accessibilité et à en garantir la pérennité, tout en augmentant le nombre de places du columbarium.*

*Pour le PLR, cet investissement est essentiel, raisonnable et nécessaire. C'est pourquoi le PLR soutient cette demande de crédit et vous invite, chers collègues, à voter favorablement.*

**M. Riat** donne lecture de sa déclaration :

*Pour avoir participé à la visite de la première étape terminée de l'aménagement du cimetière, je félicite l'excellent travail qui a été réalisé, notamment pour l'arborisation, la végétalisation et l'amélioration de la mobilité. Notre groupe est favorable à cette deuxième étape d'aménagement, dont les détails du projet vous sont connus, vous les avez reçus dans l'ordre du jour.*

*Cependant, nous trouvons quelque peu regrettable de faire une nouvelle fois l'entrée du cimetière. Pour mémoire, il y a dix ans, de tels travaux ont déjà été effectués. Notre réflexion est que des modifications de projets, quels qu'ils soient, après cinq ou dix ans, pèsent sur le budget et ont un coût pour les contribuables. Des coûts qui pourraient être évités en ayant une vision claire, à long terme, pour chaque projet à venir et de s'y tenir, particulièrement en cette période économique délicate.*

*De plus, nous préconisons que pour chaque projet, actuel et futur, une vérification minutieuse des travaux et de leur bonne réalisation soit effectuée, ceci afin de ne pas avoir de surprises de dysfonctionnements, de malfaçons et d'éventuels autres défauts à corriger par la suite, ce qui est déjà arrivé par le passé et qui, inévitablement, aurait aussi des conséquences sur le budget des années à venir.*

*À l'heure où nous cherchons des économies, nous en avons parlé ce soir, où l'on évoque des mesures telles que des coupes dans les prestations, la réduction de postes ou la refonte des statuts personnels, il nous semble que la meilleure façon d'effectuer des économies est*

celle qui consiste à ne pas payer des travaux à double ou à triple en suivant convenablement les chantiers.

**Le Président** demande à **M. Loureiro** de procéder avec la lecture du dispositif de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 975'000.-  
pour l'aménagement du cimetière, 2<sup>ème</sup> étape

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le vote du crédit de CHF 885'000.- en 2024 et l'achèvement des travaux de la 1<sup>ère</sup> étape du cimetière en novembre 2024,
- Attendu que cette 1<sup>ère</sup> étape a permis, depuis 2024, d'avancer sur des enjeux essentiels : arborisation, végétalisation et amélioration de la mobilité,
- Attendu que la deuxième étape répond à la préoccupation du Conseil municipal sur les places et la capacité du cimetière, en permettant la création de 85 nouvelles concessions funéraires, ainsi que l'installation d'un columbarium de 96 cases destinées aux urnes,
- Attendu que le projet prévoit la plantation de 25 arbres en cohérence avec la stratégie cantonale d'arborisation, la création de 1'500 m<sup>2</sup> de surfaces végétalisées, ainsi que la reprise des axes circulés pour améliorer la lisibilité entre les circulations piétonnes et véhiculaires, une accessibilité latérale aux carrés et un réalignement des cheminements,
- Attendu que ces aménagements contribueront à réduire les besoins d'entretien pour le service en charge de l'exploitation,
- Vu les coûts annuels induits par cette réalisation qui se limitent aux charges d'amortissement de CHF 97'500.-,
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique,
- Vu le préavis favorable de la commission espaces publics du 13 novembre 2025,
- Vu le préavis favorable à la commission des finances du 2 décembre 2025,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 26 voix pour et 1 abstention,

1. D'accepter la réalisation de la 2<sup>ème</sup> étape de l'aménagement du cimetière de Thônex situé au chemin des Cyprès, afin notamment de créer 85 nouvelles concessions funéraires et d'installer un columbarium de 96 cases destinées aux urnes.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 975'000.- destiné à financer les travaux

définis sous point 1.

3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de CHF 975'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 7710.330 dès la fin des travaux énoncés sous point 1 qui est estimée à fin 2026.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 2 destiné au financement de ces travaux.

## **8. Proposition du Conseil administratif**

Néant.

## **9. Propositions individuelles et questions**

### **a. Propositions individuelles**

**M. Riat** revient sur la lettre des communiers relative à la sécurité à Thônex. Il estime que les préoccupations exprimées sont légitimes et qu'il appartient aux autorités d'y répondre. Il propose que le Conseil administratif adopte une démarche proactive auprès de la conseillère d'Etat en charge de la sécurité afin de solliciter des mesures concrètes, telles que celles demandées par le PLR dans d'autres communes, notamment le renforcement des horaires du poste de police de Chêne.

**M. da Silva** répond qu'une rencontre a déjà eu lieu le matin même avec la Conseillère d'Etat en charge de la sécurité afin d'aborder les problématiques spécifiques à Thônex et les nuisances constatées. La demande exprimée peut donc être prise en considération. **M. da Silva** rappelle que l'ouverture renforcée du poste de police de Chêne constitue une revendication ancienne et que la commune s'est déjà associée à des démarches menées par plusieurs communes. **M. da Silva** salue l'initiative portée par le PLR, qui rejoint de nombreuses demandes formulées de longue date par Thônex. Il précise également que la commune collabore avec la mairie de Vandœuvres sur la question des systèmes de lecture des plaques minéralogiques et de la création d'une base de données cantonale. Il ajoute que des discussions informelles sont en cours entre les communes de la rive gauche et qu'il souhaite les formaliser via des structures intercommunales.

**M. da Silva** conclut que les questions de sécurité de proximité avancent grâce à diverses initiatives politiques et que la proposition individuelle est prise en considération par le Conseil administratif.

**M. Calame** présente deux propositions individuelles. La première vise l'organisation, idéalement en février, d'une séance spécifique de la commission des finances consacrée non pas sur le plan financier quadriennal, mais à la discussion des priorités d'investissements, afin de permettre aux conseillers municipaux et au Conseil administratif de définir de concert les projets à privilégier ou à différer, dans une perspective de maîtrise des dépenses et de l'endettement communal. **M. Calame** rappelle à ce titre que la dette de la commune a diminué de CHF 12 millions. La seconde proposition concerne le manque de locaux à disposition des associations et des partis politiques pour de petites réunions. **M. Calame** suggère d'analyser l'utilisation actuelle de certains locaux communaux attribués à une seule entité, mais qui ne seraient pas occupés en permanence, afin d'identifier des synergies et

de permettre un partage, notamment en soirée, avec d'autres associations. **M. Calame** évoque en particulier la villa située en face de la piscine et encourage le Conseil administratif et l'administration à étudier une meilleure mutualisation des espaces existants.

**M. Boux de Casson** indique que le groupe PLR s'associe à la demande de **M. Riat** concernant le renforcement de la police cantonale évoquée précédemment.

**Mme Roy** soulève une question concernant la route de Sous-Moulin, axe cantonal qu'elle qualifie de dangereux en raison de la vitesse des véhicules et des accidents constatés, notamment à proximité du centre sportif et du passage piéton situé au numéro 34. Elle s'interroge sur la possibilité de solliciter le canton pour la mise en place d'un aménagement de modération du trafic, tel qu'un dos d'âne, à l'instar de ce qui existe sur le chemin Naville.

La route relevant de la compétence cantonale, **M. Wünsche** propose de reprendre cette problématique lors d'une prochaine séance consacrée à cette thématique.

### b. Questions écrites

**M. Knörr** donne lecture d'une question écrite :

Gestion des eaux usées : Mises en séparatifs

Les communes / villes genevoises sont en partie responsables de la gestion des eaux usées. Dans de nombreuses communes / villes dont Thônex, le réseau n'est pas entièrement assaini. Certains foyers déversent toujours leurs eaux usées dans les eaux claires et même si ces bâtiments se trouvent situés dans des chemins ou ruelles privés, les collectivités sont impliquées dans le cadre d'une participations financières.

QUESTIONS:

A Thônex, combien de rues privées sont concernées par de futures mises en conformités ?

A Thônex, dans la perspective de ces travaux avec combien de propriétaires privés l'administrations, nos autorités ont-elles pris contacts et quels ont été les échos, les suivis à ces démarches ?

### c. Questions orales

**M. Knörr** revient sur la manifestation ThôNoël. Il indique avoir constaté une bonne appréciation du nouveau format, notamment les petits chalets sur trois jours, et remercie les organisateurs ainsi que les bénévoles. Il remercie également le Conseil administratif pour le maintien de l'appellation « Noël ». **M. Knörr** rappelle par ailleurs qu'une motion relative à la sécurité et au poste de police de Chêne avait déjà été déposée lors de la législature 2011–2015. **M. Knörr** interroge enfin le Conseil administratif au sujet de l'incendie récent ayant suscité de nombreuses réactions, en demandant si des informations peuvent être communiquées quant à son origine.

**M. da Silva** répond qu'une enquête est en cours en raison d'éléments particuliers entourant le départ de l'incendie. Il précise qu'aucun facteur évident, tel qu'un véhicule électrique ou des batteries, n'a été identifié à ce stade et que plusieurs hypothèses restent ouvertes.

Ces incertitudes expliquent l'importante mobilisation des moyens lors de l'intervention. **M. da Silva** précise avoir demandé à être informé de l'évolution de l'enquête, tout en rappelant que le temps judiciaire diffère du temps politique et que la confidentialité s'impose tant que la procédure est en cours.

**M. Bickel** s'interroge sur la possibilité de bloquer, via la messagerie officielle, des messages sans lien avec les affaires communales ou le travail du Conseil.

**M. da Silva** répond que l'arrivée de compétences internes permet désormais d'identifier plus clairement les risques, notamment en matière de sécurité informatique, et d'éviter des atteintes à la sécurité de l'administration. **M. da Silva** précise que de nombreux aspects liés au filtrage et à la gouvernance relèvent du SIACG et que cette problématique touche l'ensemble des communes. Il indique qu'il ne s'agit pas d'un ciblage des conseillers municipaux, mais d'actions récurrentes et d'envergure affectant le secteur communal, sur lesquelles le SIACG travaille actuellement.

**M. Camuglia** soulève une question relative aux travaux aux chemins Louis-Valencien et Étienne-Chennaz, annoncés comme devant se terminer en octobre, mais toujours en cours après une année. Il s'inquiète des délais restants et des risques liés aux bouches en hauteur, notamment pour les usagers.

**M. Wünsche** répond qu'il reste une dernière couche de bitume à poser et que les travaux devraient être achevés d'ici février 2026, tout en reconnaissant que la situation n'est pas optimale.

**M. Knörr** intervient ensuite pour se réjouir de la reprise du dialogue avec la conseillère d'État en charge de la sécurité et rappelle que les polices municipales ont été créées pour pallier des carences de l'État. Il évoque, de manière indicative, la possibilité de facturer certaines interventions à l'État.

**Mme Mancini** questionne la simultanéité de nombreux chantiers dans un périmètre restreint, générant nuisances et perturbations.

**M. Wünsche** répond que des situations similaires se sont déjà produites par le passé et précise que plusieurs chantiers relèvent de domaines privés, sans coordination entre eux, ce qui explique leur concomitance.

## 10. Divers

**M. Bickel** complète les propos tenus en début de séance en se félicitant du succès de la fête de l'Escalade et de ThôNoël. Il mentionne également la fête de la Maison des Quartiers, qui a rassemblé environ 180 personnes autour d'un repas-cabaret, et salue l'engagement des équipes ayant contribué à la réussite de cette soirée.

**M. da Silva** remercie l'ensemble des participants pour le travail accompli, le vote du budget, et adresse ses vœux pour les fêtes à venir.

**La séance est levée à 22h18.**